

# LES FONDS EUROPÉENS EN GUADELOUPE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

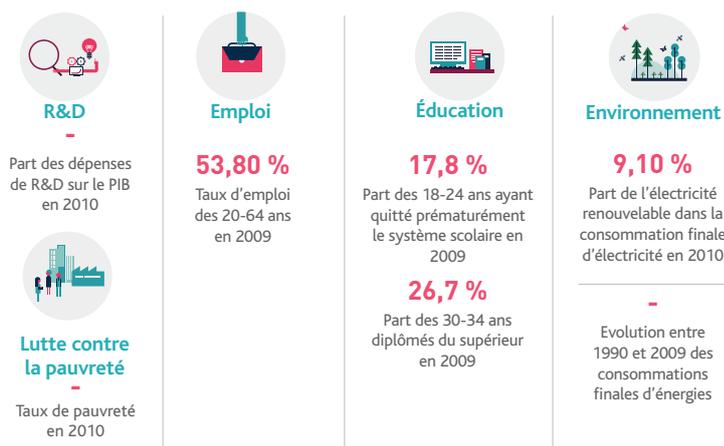
Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



## STRATÉGIE EUROPE 2020



Source : « Les territoires français au regard de la Stratégie Europe 2020 », collection Préparer la génération 2014-2020 des programmes européens, septembre 2013, CGET

## ENJEUX

Le territoire archipelagique de la Guadeloupe ainsi que celui de Saint-Martin sont dotés d'atouts tels qu'un tissu économique dynamique marqué par un fort taux de création d'entreprises, un environnement exceptionnel, et des richesses naturelles importantes qui en font un haut lieu de la biodiversité européenne et un gisement d'énergies renouvelables.

La région de Guadeloupe se démarque également par l'existence d'un réel potentiel de recherche et de développement dans un grand nombre de secteurs (énergie, activités portuaires, de transport et logistiques, biodiversité, industrie agro-alimentaire, tourisme, adaptation des matériaux, services environnementaux, etc.), bien que Saint-Martin ne dispose pas d'offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche susceptibles de soutenir l'innovation.

Les principaux handicaps de la Guadeloupe et de la Collectivité de Saint-Martin tiennent :

- à sa démographie particulière - la population y est plus jeune que dans l'Hexagone ce qui pèse sur la demande sociale en investissements publics, l'accès à la formation des jeunes et l'accès à l'emploi ;

## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Guadeloupe.

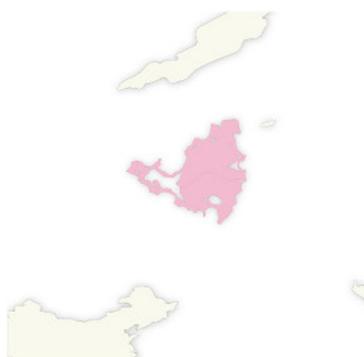


Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Guadeloupe Conseil Régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020*	<b>610 700 000 €</b>
Programme opérationnel Guadeloupe et Saint Martin Etat FEDER-FSE 2014-2020*	<b>203 800 000 €</b>
Programme de développement rural FEADER Guadeloupe - Saint-Martin*	<b>174 024 818 €</b>
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Guadeloupe)**	<b>8 791 789 €</b>
Programme national FEAMP (volet régional Guadeloupe) pour financer les mesures régionales que la région aura décidé d'ouvrir sur son territoire ****	<b>8 280 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>998 004 226 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Guadeloupe.

### Coopération territoriale européenne\*\*\*

Saint-Martin  
(transfrontalier)  
**10 000 000 €**



Caraïbes

volet transfrontalier  
**41 129 656 €**

volet transnational  
**23 163 249 €**



Interreg Europe  
(interrégional)  
**359 326 320 €**



- à son éloignement par rapport à la métropole qui engendre un déficit d'accessibilité physique et numérique, ainsi qu'un accès plus difficile aux marchés européens ;
- à son exposition à des climats difficiles et aux risques naturels qui entraînent l'existence de surcoûts dans la conception et la réalisation des ouvrages publics ou privés.

De fait, les enjeux pour ces territoires seront de :

1. **diversifier l'économie locale**, en contribuant à créer les conditions d'une croissance innovante et durable, valoriser et protéger les ressources naturelles,
2. **renforcer l'insertion régionale de la Guadeloupe** pour développer la coopération avec les pays voisins sur les plans économique et socio-culturel, en particulier pour Saint-Martin, et optimiser les synergies et les complémentarités avec la partie néerlandaise,
3. **développer l'emploi** en faisant de l'augmentation des qualifications et de l'efficacité des administrations locales des enjeux majeurs et **assurer un accompagnement vers l'emploi** en levant les freins liés à l'éloignement du marché du travail, l'exclusion et la pauvreté,
4. assurer à Saint-Martin un **rattrapage en matière d'équipements structurants** afin d'assurer les bases d'un développement durable et solide préservant l'environnement pour Saint-Martin.

En ce qui concerne le **développement rural de ce territoire**, les enjeux sont de répondre aux besoins suivants :

- 1 dynamiser le secteur agricole par l'innovation tout en favorisant des modèles agro-écologiques et poursuivre la structuration des filières,
- 2 promouvoir l'agro transformation alimentaire et non alimentaire par l'innovation,
- 3 accroître le niveau de formation des acteurs du monde agricole,
- 4 accompagner les porteurs de projet par le développement des compétences et la mobilisation d'outils d'ingénierie financière,
- 5 poursuivre la mise en place d'infrastructures adéquates en matière d'aménagement foncier, d'irrigation et d'énergie,
- 6 renforcer les efforts en matière de structuration des filières agricoles,
- 7 développer et promouvoir des systèmes de qualité en matière de produits agricoles et de denrées alimentaires,
- 8 préserver et restaurer les espaces naturels notamment le milieu forestier,
- 9 maintenir et renforcer les systèmes de cultures et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et développer l'agriculture biologique,
- 10 raisonner les prélèvements et limiter l'utilisation de l'eau et participer à la réduction de la consommation en énergie et des émissions de gaz à effet de serre,

- 11 concourir à la production d'énergies renouvelables par la valorisation de la biomasse et autres technologies,
- 12 valoriser l'espace forestier et promouvoir une utilisation durable de la ressource,
- 13 soutenir l'activité économique à travers la création et le développement d'activités en zone rurale.

## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programmes opérationnels FEDER-FSE Guadeloupe et Saint-Martin 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

Les programmes opérationnels qui couvrent les territoires de Guadeloupe et Saint-Martin fixent les principaux objectifs suivants : Il s'agit d'asseoir l'économie locale dans son environnement régional, en soutenant le tissu économique de ces îles. A ce titre, les territoires de Guadeloupe et Saint-Martin contribueront au renforcement de la compétitivité des PME en favorisant les échanges entre le monde de l'entreprise et les acteurs de la recherche, et en promouvant l'offre de financement et l'accompagnement de l'innovation pour pérenniser ces entreprises. Par ailleurs, ils étendront la couverture du Très Haut Débit (THS) à l'ensemble du territoire et s'attacheront à réduire les coûts de cette offre.

Il s'agit également d'assurer le **rattrapage des infrastructures essentielles à la santé**, au bien-être des populations, au développement économique et à la **protection de l'environnement**, telles que les réseaux d'assainissement et les **centres de traitement des déchets**, la mise aux normes antisismiques des bâtiments publics : la Région Guadeloupe et Saint-Martin visent à mettre en conformité les stations d'épuration, **réhabiliter les réseaux et optimiser les infrastructures d'assainissement**, pour financer notamment un grand projet de plateforme multi-filières de valorisation des déchets et accroître le nombre d'unités de traitement des déchets non dangereux. L'allocation spécifique Régions Ultra Périphériques (RUP) contribuera à renforcer le bâti contre les risques sismiques et à mener des études dans ce domaine.

Ces programmes contribueront à **lutter contre le chômage** en particulier celui des jeunes en **accompagnant la population au**

1. Article 18 du Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil

**cours de leur parcours éducatif ou de la formation continue** afin de leur offrir des formations adaptées et de les orienter vers les secteurs les plus porteurs pour l'avenir (tourisme, biodiversité, ...). La **lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire** ainsi que la **promotion de l'égalité femme/homme** constituent des priorités pour ces territoires.



### Programme de développement rural FEADER Guadeloupe - Saint-Martin

L'économie de la Guadeloupe se distingue par l'étroitesse de son marché et des surcoûts d'approvisionnement et de transport se répercutant sur l'ensemble des acteurs économiques qui doivent ancrer leur développement dans un contexte marqué par des coûts salariaux bien supérieurs aux moyennes de la zone Caraïbe.

Par ailleurs, l'exiguïté de l'île et le relief du territoire dans sa partie Basse-Terre favorisent les phénomènes de pression anthropique alors que la Guadeloupe dispose d'un patrimoine environnemental et d'une biodiversité exceptionnels.

Un nombre conséquent de besoins a donc été identifié et centré autour de **3 orientations stratégiques** ventilées chacune en objectifs spécifiques.

Ils sont décrits et ventilés selon les 6 priorités de l'Union pour le développement rural et des 18 sous-priorités correspondantes, ainsi que des 3 objectifs transversaux que sont l'innovation, la protection de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

#### **Orientation stratégique 1 : Favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation**

Cette orientation est bâtie sur les besoins prégnants des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier en matière d'investissements productifs, d'infrastructures tout en favorisant l'innovation, la gestion des risques et la structuration des filières.

#### **Orientation stratégique 2 : Augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale**

Le programme de développement rural Guadeloupe-Saint-Martin accorde une importance particulière à l'acquisition de compétences idoines tout en l'inscrivant dans une dynamique positive du secteur agricole en matière d'installation. Il convient également de conforter les zones rurales en matière d'emploi, d'activités économiques et de services.

#### **Orientation stratégique 3 : Soutenir une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO<sub>2</sub>**

Par l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques. Le développement des secteurs agricole, agro-alimentaire

et forestier et les orientations prises en la matière doivent être construits sur des concepts de protection de l'environnement et du programme.

**Pour Saint-Martin**, la stratégie repose avant tout sur le développement des filières agricoles créatrices d'emploi, en particulier l'élevage et ce, par le biais d'investissements productifs et d'infrastructures à l'échelle des exploitations. Ces dernières sont de petite taille ; leur développement doit être accompagné. Aussi, compte-tenu des niveaux de formation initiale, l'accroissement de l'encadrement, de la formation et du suivi est également fondamental afin de professionnaliser les acteurs.

La structuration est à poursuivre par le renforcement de la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) mise en place en 2014. Aussi, dans le prolongement de l'activité de production et le regroupement de l'offre, les outils de transformation doivent être également développés, en particulier, dans le secteur de la découpe des viandes.



### Programme opérationnel national IEJ (volet régional Guadeloupe)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (NEET)**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Le conseil régional a choisi de gérer une partie de l'enveloppe IEJ dédiée à la Guadeloupe dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE dont elle assure l'autorité de gestion. Ainsi, l'Etat (qui gère également un volet IEJ) et la Région ont défini des lignes de partages fixant l'intervention de chacun. Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre d'IEJ sont les suivantes :

- **repérage de ces jeunes** via les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **accompagnement suivi et personnalisé**, notamment par l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation
- **dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes,
- **accompagnement social des NEET en vue de leur accès à la formation,**
- **mobilité par l'apprentissage** hors du territoire de Guadeloupe et **préparation à l'apprentissage, etc.**

# FONDS EUROPÉENS EN GUADELOUPE 2014-2020



## Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Guadeloupe)

Concernant le FEAMP, les Régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionale. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Le territoire de Guadeloupe prévoit une stratégie de développement urbain visant en particulier trois territoires particulièrement fragiles en raison de leur dépeuplement constant, du vieillissement de leur population et d'une économie peu dynamique (Nord Grande-Terre, Iles du Sud et Côte Sous le Vent).

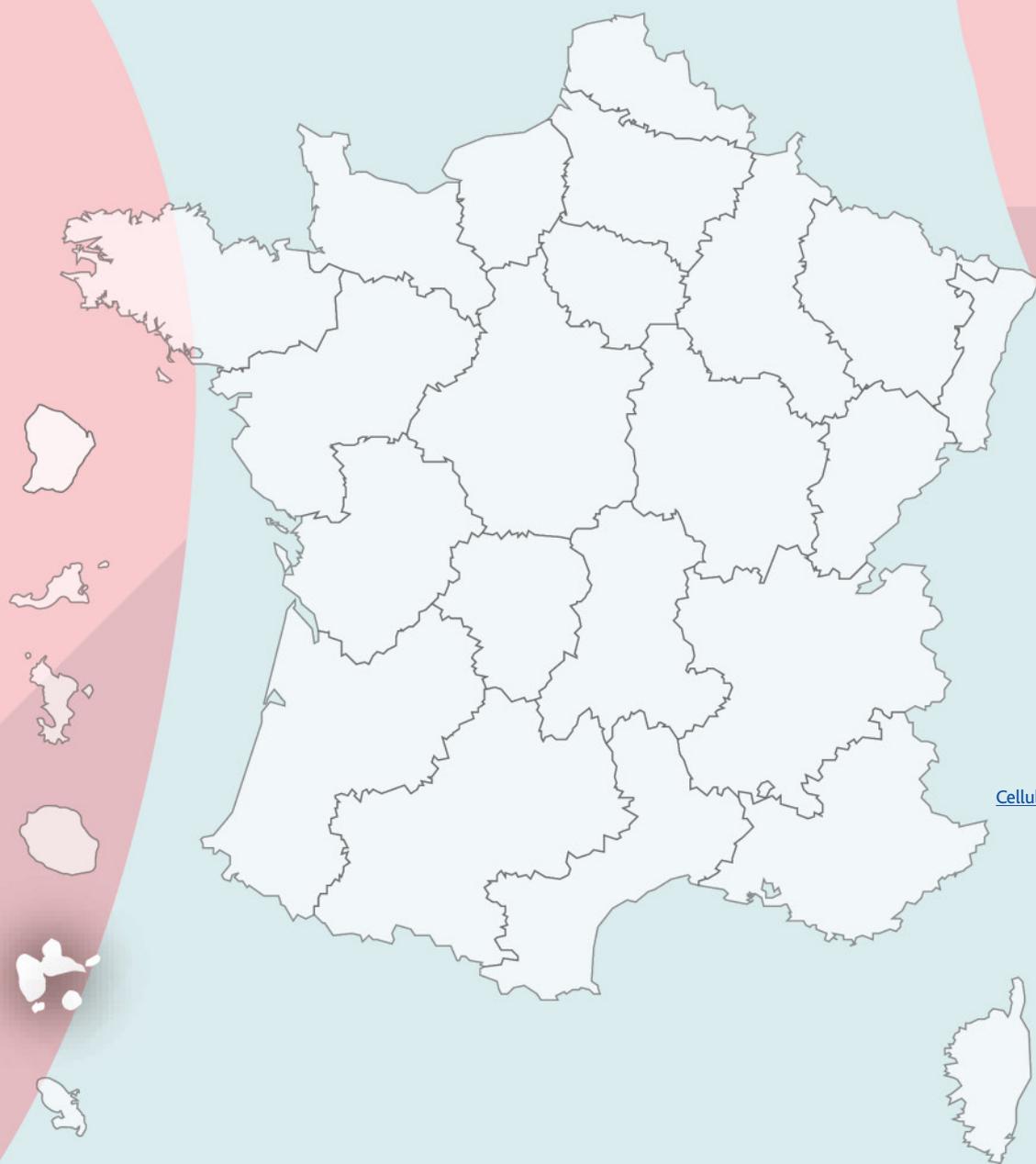
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la Région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure Leader**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la Région.



## Contacts

### Programme opérationnel Guadeloupe FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural

Autorité de gestion  
Conseil régional de Guadeloupe  
Direction générale adjointe  
Europe et coopération  
Avenue Paul Lacavé  
97100 Basse-Terre

[daec@cr-guadeloupe.fr](mailto:daec@cr-guadeloupe.fr)

Tel : + 590 590 80 41 17

### Programme opérationnel Etat Guadeloupe et Saint Martin FEDER-FSE

Préfecture de Guadeloupe  
Secrétariat général aux affaires  
régionales

Rue Lardenoy  
97100 Basse-Terre

[Cellule-europe@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:Cellule-europe@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Tel : +590 590 99 28 28

### Volet régional du programme opérationnel national IEJ

Autorité de gestion déconcentrée

Direction des entreprises,  
de la concurrence, de la  
consommation, du travail  
et de l'emploi en Guadeloupe

Rue des archives, Bisdary  
97113 Gourbeyre

Tel : + 590 590 80 50 50

## Pour en savoir plus

[www.cr-guadeloupe.fr](http://www.cr-guadeloupe.fr)

[www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)